

PROTOCOLE DE REPRISE SOUS CONDITIONS DE L'ACTIVITE PECHE AU LAC DU DER**OUVERTURE DE LA MAISON DES PECHEURS**

Dès que l'accès à la station nautique sera à nouveau autorisé, nous reprendrons l'accueil des pêcheurs en imposant les gestes barrières limitant les risques sanitaires pour nos salariés et nos bénévoles et les pêcheurs sollicitant nos services :

- Port du masque obligatoire pour les visiteurs (nous pourrons vous en fournir un à prix coûtant)
- Lavage des mains à l'entrée avec du gel hydro-alcoolique mis à votre disposition
- Distanciation physique d'au moins un mètre matérialisée à l'extérieur, seulement 2 personnes autorisées en même temps dans le hall d'accueil, accès aux sanitaires interdit au public
- Nos gardes bénévoles seront équipés de masques, gants et gel pour leurs interventions.

LES REGLES APPLICABLES AUX MISES A L'EAU

La mise à l'eau de la station nautique permettra l'accès simultané à trois véhicules avec remorque que ce soit à l'arrivée ou à la remontée des barques. Les autres devront attendre leur tour en haut de la rampe tout en préparant leur bateau pour limiter le temps de l'opération de mise à l'eau.

Les autres rampes de mise à l'eau autour du lac seront limitées à un seul véhicule présent sur la rampe, ce qui nécessitera une préparation préalable de son bateau et une attente en bon ordre.

PECHE DU BORD

La pêche du bord sera possible en respectant les règles de distanciation physique.

La pêche à la carpe de nuit sera autorisée sous réserve d'un seul pêcheur par biwy. Si 2 pêcheurs, sont sur le même poste, ils devront avoir chacun leur abri, le port du masque sera alors recommandé.

Les regroupements de personnes seront à éviter et ne devront pas dépasser 10 personnes

Chaque pêcheur utilisera son propre matériel, les échanges entre pêcheurs seront interdits. L'usage de gel hydro-alcoolique pour un lavage régulier des mains est recommandé.

PECHE EN BATEAU

La pêche en bateau sera autorisée à 2 pêcheurs au maximum.

Chaque pêcheur portera son propre gilet de sauvetage et utilisera son propre matériel, les échanges entre pêcheurs seront interdits. Les règles de distanciation devront être au maximum respectées ou à défaut les pêcheurs devront porter un masque. Les regroupements de personnes seront à éviter et en aucun cas, ils ne devront dépasser 10 personnes.

L'usage de gel hydro-alcoolique pour un lavage régulier des mains est recommandé.

APPEL A LA PLUS GRANDE DISCIPLINE DES PECHEURS :

La reprise de l'activité pêche sous ces conditions nécessite la plus grande rigueur des pêcheurs. Si des manquements trop nombreux sont constatés, une nouvelle interdiction pourra être prononcée !